Comment y accéder ?

- **constituer le dossier de demande**
auprès des partenaires
(Mission Locale et APS)

- **entretien individuel**
en vue de l'attribution du logement

- **passage en commision d'attribution**

- **visite du logement**

- **signature de la charte de colocation**
du règlement intérieur, de l'état des lieux
et du bail.

Contacts

Auprès du référent social de :

MAISON COMMUNE EMPLOI FORMATION
MISSION LOCALE POUR L'INSERTION
DES JEUNES
Conseillère logement
8, rue des Tilleuls - Tarbes
Tél. 05 62 33 06 12

MAISON DEPARTEMENTALE
DE LA SOLIDARITE « LES BIGERRIONS »
37 boulevard du Martinet - Tarbes
Tél. 05 62 53 34 65

MAISON DEPARTEMENTALE
DE LA SOLIDARITE « GASTON DREYT »
5 rue Gaston Dreyt - Tarbes
Tél. 05 62 56 73 02

MAISON DEPARTEMENTALE
DE LA SOLIDARITE « SAINT EXUPERY »
8 rue du Comminges - Tarbes
Tél. 05 62 53 19 80

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TARBES
Service Logement
29 bis, rue Georges Clemenceau - Tarbes
Tél. 05 62 44 38 38
ccas.logement@mairie-tarbes.fr

HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

Mairie de TARBES
Centre Communal d'Action Sociale

Pour les jeunes de 18 à 25 ans

le Centre Communal
d'Action Sociale de Tarbes
propose :

le Logement Passerelle

Accéder à un logement
sur la ville de Tarbes

Mairie de TARBES
Centre Communal d'Action Sociale

Pour qui ?

Les jeunes de 18 à 25 ans :

- sans enfant
- ayant de faibles ressources
- ayant élu domicile dans les Hautes-Pyrénées
- ayant un projet personnel et professionnel solide
- acceptant de vivre en colocation

Pourquoi ?

De plus en plus de jeunes rencontrent des difficultés pour accéder à un logement sur la ville de Tarbes.

Pour pallier ces difficultés et permettre aux jeunes en situation de précarité d'accéder à un logement autonome, le **CCAS de Tarbes**, en partenariat avec la **Mission Locale**, l'association de prévention spécialisée (**APS**) et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (**CLLAJ65**), a mis en place le « **logement passerelle pour les jeunes** »

Qu'est ce que c'est ?

Un appartement de type 4 :

- meublé
- ouvrant droit aux APL
- avec un loyer de **291 euros** (hors charges) divisé par 3 en fonction de la taille de la chambre choisie
- bail de 3 mois renouvelable deux fois

Lors de l'entrée dans le logement, un accompagnement social est mis en place.

Il aura pour objectif de permettre à la personne :

- **d'acquérir une autonomie suffisante** dans tous les actes de la vie quotidienne
- **d'entreprendre les démarches administratives** nécessaires pour stabiliser sa situation
- **de s'insérer professionnellement**
- **d'aborder les éventuels problèmes de santé** des jeunes et de favoriser leur accès aux soins